



ORGANE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA LOIRE INF<sup>RE</sup>

ACTION. EDUCATION SYNDICALES. DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL Rue Arsène-Leloup - NANTES

TÉLÉPHONE 145.88 Abonnement : 5 francs par an Paraissant le 6 et le 20 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués La Correspondance doit être adressée au Secrétaire de l'Union Départementale

NOTRE OPINION

Pourquoi nous sommes syndicalistes

Syndicalistes ! Faut-il que la vertu de la rime soit puissante ? Il y a belle lurette que Monsieur Dupont et Madame Durand se sont convaincus de cette vérité — combien française ! — : syndicalistes, socialistes, bolchevistes, extrémistes, tout ça c'est le même tabac... Bien entendu, la presse conservatrice de droite, du centre et de gauche, "conserve" et cultive précieusement cette fleur d'ignorance. Il lui arrive d'imprimer souvent, sans le faire exprès bien entendu, que les syndicalistes "socialistes" ont dit que les syndicalistes "extrémistes" ou "communistes" en ont fait autant, et autres balivernes du même calibre.

Dans ce fatras de terminologie factice, la véritable doctrine syndicaliste se noie. Dans cette ganache de creux vocabulaire, l'action syndicale n'apparaît que rarement sous son véritable jour. Dès son déclenchement, la politique la défigure aux yeux des braves gens. Et les ennemis de la véritable démocratie se frottent les mains, avec le secret espoir que cela durera toujours.

S'il est un fait contre lequel notre journal entende vigoureusement réagir, c'est celui-là.

Notre doctrine ? Tous les statuts de nos organisations corporatives, fédérales et confédérales, la résumant en la précisant. Ils n'interdisent point au syndiqué d'appartenir à telle fraction politique de son goût, ne lui défendent point d'agir, en tant que libre citoyen, sur le terrain électoral, n'établissent aucune distinction préférentielle entre les opinions politiques des adhérents, mais ils s'opposent nettement à ce que les membres du Syndicat, de la Fédération ou de la Confédération, transposent sur le plan du syndicalisme des idées, des attitudes ou des actes — à plus forte raison — qui ne sont de mise que dans la lutte électorale.

Le syndicalisme est donc, au premier chef, une doctrine et une organisation de tolérance et d'égalité. Ni manœuvres, ni brimades, la discussion au grand jour ! Une fois la décision prise, chacun s'incline et se fait un devoir d'en poursuivre la réalisation.

Il est vrai que pour obtenir cette indispensable harmonie dans les efforts, deux moyens préjudiciables ont du être employés : de très bonne heure, tous les statuts de nos organisations syndicales ont interdit, au sein du mouvement, les discussions politiques et religieuses. Parallèlement, et notamment depuis 1906, après le Congrès Confédéral d'Amiens, ils ont proclamé l'indépendance du syndicalisme à l'égard des partis politiques sans exception.

De bonnes gens diront : ni philosophie, ni religion, ni politique, mais alors que vous mettez-vous sous la dent ? Et "Salonnards" ou "forts en thème" ne sont pas loin de considérer du haut de leur distinction ce qu'ils appellent parfois l'indigence de notre mouvement. Les pauvres ? Il nous reste, suivant le mot de Léon Jouhaux, le grand livre de la vie, le vaste champ de l'économie où se livrent, de plus en plus toutes les luttes décisives. Dans la pièce de "Faust", le grand Goethe a fait dire au collègien, par la bouche de Méphistophélès : « Toutes les théories, mon cher ami, sont grises, mais l'arbre de "l'existence est toujours vert". C'est exactement notre avis.

Et puis, nous sommes des travailleurs modestes. Sans être matérialistes, nous éprouvons l'im-

diante et forte étreinte des matérialités de la vie. Nous ne pouvons philosopher, disserter pour le plaisir, que dans l'étroit intervalle des accalmies de notre lutte. Le reste du temps, il nous faut lutter. Restant en contact avec le réel, talonnés par lui, qui s'étonnera que nous aspirions à réaliser, et non pas à discourir ?

Oh ! sans doute, mille cœurs "innombrables" s'offriront, aujourd'hui plus qu'hier et bien moins que demain, à "réaliser" pour nous, à nous faire une vie meilleure, à nous construire une cité idéale. Rien de plus simple : passons aux urnes, votons pour eux ; élus, ils se chargeront de nous faire une vie meilleure.

Grand merci, généreux apôtres ! Mais, si sincères et puissants que vous soyez, votre action personnelle ne pourra rien, si elle ne s'appuie sur la force active et stimulatrice de l'organisation syndicale.

Au demeurant, nous avons puisé dans le peu d'histoire que nous savons, voire dans notre simple expérience, cet enseignement qui vaut d'être médité : chaque fois que le peuple s'est rué contre les abus sociaux et qu'il en a triomphé, il s'est toujours trouvé de brillants sauveurs pour voler au secours de sa victoire et l'exploiter à leur profit. Bon bougre, le peuple a eu d'autant plus confiance en eux, que, démunis lui-même de toute organisation et de tous cadres, il eût été condamné à laisser s'échapper de ses mains un succès chèrement conquis. Ceux qu'il a "délégués" ou qui se sont "délégués" à la défense de ses droits ont-ils été dignes de son héroïsme et de sa confiance ? S'ils l'avaient été, le mouvement syndical ne serait peut-être pas né.

Il est né, et se développe, allant droit à ses objectifs précis : création des Etats Généraux du Travail, fondation d'une véritable république, où la productivité du muscle et des cerveaux chassera à tout jamais les fausses valeurs sociales.

C'est de la politique ? Sans doute. Au sens élevé du mot. Gageons, pourtant, qu'un jour se dressera, contre elle, « l'union sacrée » des politiciens du pavois.

LE RÉVEIL SYNDICALISTE.



« Applaudissements vifs et prolongés... »

Quel beau succès a recueilli M. Régnier, l'autre jour, au Sénat, en déclarant que les fonctionnaires, en présence de la crise et du chômage, avaient le devoir de ne pas s'opposer à l'amputation de leurs traitements ! Manœuvre de division, désormais classique. où se sont retrouvés, ces temps derniers, les pires adversaires de la classe ouvrière, poussant le ridicule et l'audace jusqu'à rendre donner aux agents des services publics, des raisons de solidarité. Au nom de qui parlaient-ils ? Quels étaient leurs « souffleurs » ?

Il n'est pas bon d'avoir beaucoup fréquenté le peu parlementaire pour pouvoir affirmer, sans crainte d'erreur, que la plupart de ces vertueux orateurs s'exprimaient, soit par peur morbide des manœuvres de la haute Banque, soit sur les directives brutales du patronat industriel et rural.

Question morale, ont proclamé à l'envie ces bons compères. Où la morale va-t-elle se nicher ! D'ailleurs, s'agissait-il d'un débat de morale, ou d'une discussion budgétaire ? Le fait est là : il fallait combler un déficit de huit milliards, et, devant ce trou béant, les « techniciens » de commandé du Sénat s'acharnaient à arracher aux travailleurs de l'Etat, 275 millions. Goutte d'eau dans la Loire ! Si l'on recherche les causes de cet entêtement, on les découvre, clairement affirmées, dans les délibérations du Congrès de l'Union des Intérêts économiques, qui a réclamé, à diverses reprises, et sur tous les tons, au nom des patrons de la ville et des campagnes, la « déflation budgétaire ». Un grand mot qui signifie : sabotage méthodique des lois sociales, diminution progressive des subventions aux chômeurs, réduction des traitements servis par l'Etat à ses employés, de manière que, pour étayer leur politique de bas salaires et de gros dividendes, les industriels puissent désormais invoquer, contre l'intérêt de l'ouvrier, le haut exemple « d'économie » donné par le Gouvernement.

Si tel n'était pas le véritable but poursuivi par ces messieurs, comment expliquerait-on que le

Parlement eût refusé de donner à la contribution des fonctionnaires — qui ont eux-mêmes suggéré cette formule — le caractère d'un impôt ? Comment comprendrait-on que MM. les Sénateurs, en particulier, aient absolument tenu à opérer une amputation des traitements et salaires, alors que le déficit budgétaire ne pouvait être comblé par ce moyen ? Solidarité, ont-ils dit. Allons donc ! Que n'ont-ils, alors, spécialement affecté le prélèvement sur les traitements aux caisses de chômage ? Ils s'en sont bien gardés.

A la vérité, les ennemis des travailleurs ont usé de tous les moyens pour réussir leur mauvais coup. Ils ont tenté de jeter la division dans les rangs de la grande famille syndicaliste. Ils en seront pour leur peine. La C. G. T. leur a publiquement signifié que leurs provocations ont été ressenties aussi vivement par l'ouvrier que par le fonctionnaire.

Et puis, quels titres auraient les Caillaux et les Régnier à nous donner des leçons de civilité, eux qui, par une singulière contradiction, se déclarent hautement, avec la majorité du Sénat, les adversaires résolus du syndicalisme ? La solidarité des travailleurs a, certes, besoin d'être étendue et affermie. Nous le savons. Nous y travaillons. Telle qu'elle est, pourtant, elle est déjà capable de faire honte et de porter ombrage au bas individualisme de ces importants personnages qui légifèrent lâchement sous l'influence des Congrégations Economiques.

La solidarité ? Mais ouvrez-les yeux, Messieurs les Sénateurs. Que de chemin parcouru depuis l'avant-guerre ! Ouvriers et fonctionnaires, vestons et cottes bleues, voisinent, maintenant, chaque jour, sur les bancs des Bourses du Travail. Par centaines de mille, les agents de l'Etat adhèrent à la C. G. T. qui les accueille fraternellement et les soutient comme les autres travailleurs. Par milliers, ils y militent. Par milliers, ils y cotisent. Par milliers, ils aident, de leur appui moral, et soutiennent de leurs deniers, les grèves ouvrières. Nous prenons acte que vous désirez mieux. Comédiens, qui avez invoqué la solidarité pour mieux assurer votre succès dérisoire, soyez tranquilles. Votre conseil (!) sera suivi. Le syndicalisme vous répondra en affirmant et en développant, toujours davantage, sous le signe de l'amitié et de la confiance, l'indissoluble union de l'atelier et du bureau.

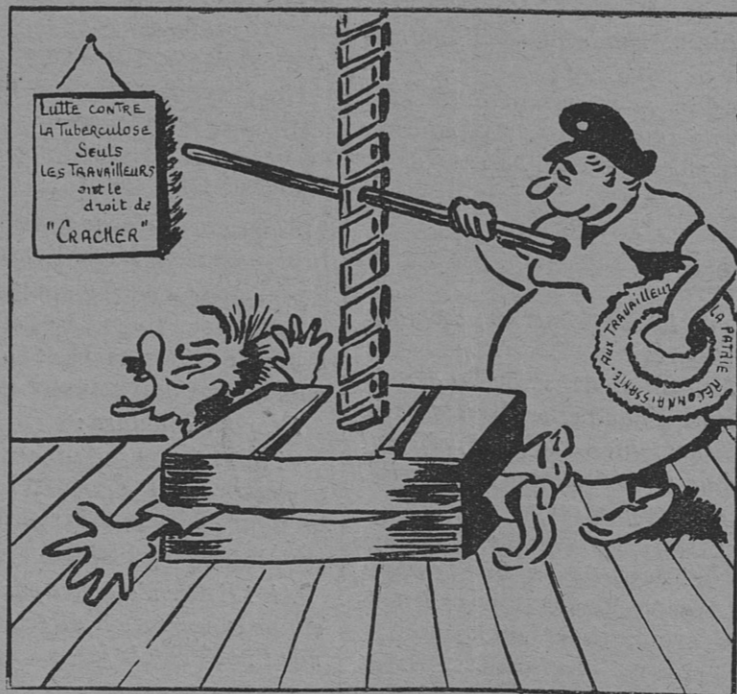
\*\*\*\*\*

Camarades ouvriers, employés, fonctionnaires, tous au MEETING en faveur de la Paix et des 40 Heures, le Dimanche 21 Janvier, à 9 h. 30, à la Bourse du Travail.

Orateurs :

A. GAILLY, de la C. G. T. Belge R. BELIN, Secrétaire-Adjoint de la C. G. T.

\*\*\*\*\*



Reproduction du dessin humoristique de notre camarade HEZ, paru dans la Vigie Postale de l'Ouest, de Janvier.



Union Départementale

1° Le chômage dans le département

L'Union départementale s'efforce d'obtenir du travail aux chômeurs dont le nombre s'accroît sans cesse. Les démarches entreprises jusqu'à ce jour, ne nous permettent pas d'espérer un résultat immédiat. Il faut donc secourir, en attendant, les nombreux pères de famille qui ne peuvent donner à leurs enfants les vêtements et la nourriture dont ils ont besoin.

Camarades fonctionnaires, des services concédés, de l'industrie privée qui n'êtes pas atteints par le chômage, pensez à ceux dont la misère règne en maîtresse au foyer.

Adressez les fonds au siège de l'U. D., rue Arsène-Leloup, compte de chèque postal 234 98.

Liste des versements effectués à l'Union Départementale depuis le 1er août 1933.

Table listing financial contributions from various groups like 'Syndicat des travailleurs municipaux de Nantes', 'Synd. des douanes sédentaires', etc., with amounts in francs.

Dépenses du 1er Août au 31 Décembre 1933

Table listing expenses for various services like 'Versé par l'U. D. aux chômeurs syndiqués', 'Versé à l'Union Locale de St-Nazaire', etc.

2° SON ACTIVITÉ

Péneau est intervenu auprès des entrepreneurs de carrières pour essayer de solutionner le conflit qui existe, depuis Août, entre les ouvriers granitiers et les patrons. Des démarches furent faites par Péneau auprès de la municipalité pour que celle-ci se fournisse dans les carrières nantaises en pavés. Péneau a obtenu une promesse d'achats de bordures de trottoirs et de pavés, ce qui empêchera la fermeture des carrières et facilitera l'embauchage d'un grand nombre de camarades chômeurs de cette corporation.

Péneau a organisé plusieurs réunions des travailleurs du bâtiment à La Montagne afin d'aboutir à la prorogation du contrat qui venait à échéance le 30 décembre. Après entrevues avec les patrons, le contrat est prorogé jusqu'au 31 mars 1934. Il est décidé d'une réunion des patrons et ouvriers en février ou début de mars pour examen du nouveau contrat.

Réunion des culottières giletières pour examen du travail dans cette industrie. Péneau termina cette réunion par une causerie sur le mouvement syndical.

Sur la demande de Péneau, M. l'Inspecteur du Travail est intervenu dans le conflit des camarades du textile dans la maison Binet, menacés d'une diminution de salaires et qui s'étaient mis en grève. M. Binet ne voulait pas admettre que nos camarades se syndiquent. Après quelques modifications aux propositions patronales, les ouvrières ont été reprises à l'ancien prix. Un syndicat est en voie de formation.

Union Locale de St-Nazaire

L'Union locale de St-Nazaire que dirige le camarade Jouvance s'est efforcée de pallier aux difficultés qui ont entravé en 1933 la vie régulière des travailleurs nazairiens.

a) Salaires : grâce à l'activité du syndicat de la métallurgie appuyé par l'union locale, les taux horaires des salaires des ouvriers des différentes industries de St-Nazaire et de la banlieue ont été

maintenus en 1933. Il y eut quelques tentatives de diminution aux Usines des Pétroles de Donges, chez les dockers et chez les inscrits maritimes, mais toutes furent écartées.

b) Chômage : la population ouvrière de Saint-Nazaire est durement touchée par le chômage ; aussi, l'union des syndicats s'est-elle efforcée d'en atténuer les conséquences en demandant la reprise des travaux de réparation ou la mise en chantier de paquebots. Nous relevons du rapport du syndicat de la métallurgie et de l'union locale différentes démarches auprès des pouvoirs publics pour la reprise des travaux du Champlain, l'accélération des travaux du Normandie, pour obtenir la commande d'un paquebot de la ligne Marseille-Alger promise fin janvier et non encore passée à cette date. Notons encore la marche des chômeurs de St-Nazaire et des localités environnantes sur Nantes ; l'intervention à la Tribune de la Chambre de Blancho.

En résumé, activité sérieuse des organisations syndicales et de la municipalité afin d'atténuer les conséquences de la crise dans cette région industrielle.

Union Locale de Nantes

Appel à la Solidarité

Le chômage persiste et loin de s'atténuer, s'accroît chaque jour, sans qu'aucun indice vienne apporter l'espoir d'une reprise du travail.

L'union locale a lancé il y a quelques semaines, un appel à la solidarité en faveur des camarades confédérés chômeurs. Cet appel a été entendu ; il a permis à l'Union locale de faire une première répartition des fonds recueillis à 113 chômeurs, dont 74 mariés, 33 avec un ou plusieurs enfants.

La répartition a été faite comme suit : 20 fr. pour le chômeur sans charge de famille. 35 fr. pour le chômeur marié, plus 10 fr. par enfant au-dessous de 13 ans.

La somme répartie s'est élevée à 4.170 frs., les recettes sont les suivantes :

Table listing contributions from 'Union départementale', 'Syndicat des Boulangers', 'Synd. des Menuisiers', etc., totaling 4.273 francs.

Il reste en caisse : 103 francs.

Nous remercions très sincèrement les donateurs ; mais ce premier résultat est insuffisant. L'Union locale voudrait faire une distribution de charbon, mais il nous faut encore recourir à nouveau à la solidarité des camarades, syndiqués ; songez, camarades, à ce que doit être un logis sans feu à l'heure actuelle, surtout pour les enfants et les vieillards ?

Renouvelez vos gestes de solidarité dans la mesure de vos moyens, et que ceux dont les circonstances n'ont pas permis de répondre à notre premier appel veuillent bien entendre ce dernier.

D'avance à tous merci.



Sang... et basses manœuvres

Au sujet de la catastrophe de Lagny, qui a endeuillé un Noël, déjà triste à tant d'égards, Le Peuple imprime :

Les basses manœuvres et les ruses mesquines de la Compagnie de l'Est, pour esquiver les terribles responsabilités qui pèsent sur ses dirigeants, n'auront pas longtemps — même si elles y avaient réussi un moment — égaré l'opinion.

Les protestations formulées par la C. G. T., l'intervention des représentants de la Fédération confédérée des cheminots ont rapidement démasqués les auteurs des tentatives faites pour accabler deux hommes qui n'avaient commis aucune faute professionnelle.

Nos deux malheureux camarades sont maintenant libres, et hors de cause.

Tous les braves gens se réjouiront de ce que, grâce à la solidarité syndicaliste, l'injustice la plus odieuse n'ait pas ajouté à l'horreur de la tragédie,

Devant la misère

Est-il possible que la souffrance des hommes soit la rançon du progrès ?

Le Populaire de Nantes, dans son leader du 25 Décembre, se refuse à l'admettre. Il réclame du pain pour les chômeurs, qui, « à la pitié préfèrent la justice », et blâme tel personnage sénatorial, peu sensible à tant de souffrances :

Nous sommes surpris de voir des hommes comme Marcel Régulier écrire des articles comme celui paru dans « L'Agence Economique et Financière », article très sévère, réfrigérant même et se terminant par cette phrase : « Les vastes horizons nous sont actuellement fermés ».

Nous, nous ne sommes pas surpris : du moment que le préposé de la Compagnie fermière de Vichy

au Parlement est bien nourri, les chômeurs doivent à leur patriotisme de se persuader qu'ils sont saouls...

Il y a aussi l'autre...

Comme spécimen de dévouement à la cause ouvrière, le Sénat a mieux encore à offrir que Régulier. Il y a l'autre : Caillaux.

C'est la révolte sourde des ouvriers, des petites gens, épris d'équité, révoltés par l'injustice, qui fait échec aux projets sanglants d'Ignace et de Mandel.

M. Joseph Caillaux a oublié. Ce sont les protestations des socialistes qui retiennent la Haute Cour.

M. Joseph Caillaux a oublié. C'est le peuple de Paris, massé sur la butte du Chapeau Rouge, qui fait réfléchir les juges à gages.

M. Joseph Caillaux a oublié. C'est l'élan démocratique de Mai 1924 qui le libère.

M. Joseph Caillaux a oublié. Il n'a rien de commun avec ces gens là.

Clemenceaux. Clemenceau, nous vous devons des excuses.

Vous vous êtes sans doute trompés souvent. Pourtant cette fois, vous aviez raison.

Car M. Joseph Caillaux n'était sans doute pas un traître.

Mais c'est sûrement un salaud.

Ainsi s'exprime Pierre Bénard, dans le Canard Enchaîné du 20 décembre. C'est le mot de la fin...

Les sauveurs

... Car Caillaux est fini. Place aux jeunes ! L'Echo de la Loire, dans son numéro du 25 décembre, nous en offre quatre, au choix :

Le président d'un ministère de salut public ? Mais sans sortir des règles du jeu parlementaire — encore qu'en ce moment ce jeu paraisse bien usé — on peut le trouver dans cet ancien Président de la République qui a conservé, assez de popularité et d'autorité pour être un excellent arbitre des partis en cette circonstance. Il est même peu d'hommes — on doit le reconnaître — qui inspiraient, au même point que lui, cette confiance qu'on dit être un facteur capital du redressement financier et économique du pays.

Je le crois ! Le discours chauvin de Nice, le coup de poignard dans le dos au « Pèlerin de la Paix » ! C'est vrai : Gastounet a bien mérité de Schneider. A ce titre, il ajoute celui de Président actuel du Conseil d'administration de telle grande banque parisienne et du Conseil d'administration de la Cie du Canal de Suez. Pour rassurer les possédants, on ne trouverait pas mieux.

Et si celui-là refusait obstinément de sortir de sa retraite volontaire, il y a encore les présidents de nos assemblées parlementaires. L'un a tracé de main de maître, voilà peu de mois, les conditions d'une reprise des affaires. Et l'autre s'est révélé assez adroit, assez souple et, en même temps, assez influent, pour réaliser une trêve des partis.

Vous avez deviné : Jeanneney et Bouisson. Le premier, en fait de reprise des affaires, a suggéré, en effet, un moyen... Il a dit en substance : autorité, scrogneugneu ! ! Le second, « technicien du fauteuil », est un malin... marseillais. Il aide et sert tout le monde : Poincaré, Tardieu, Chautemps, au besoin Doriol lui-même, en attendant... la présidence de la République. Beau programme, hein ?

Et on prétend que nous manquons d'hommes !

Pendant ce temps

La pauvre paix internationale ne va pas fort. Comment la sauver ? Faut-il parler face à face avec Hitler ? Ce n'est pas l'avis de G. Veil qui écrit, dans Le Populaire de Nantes :

Quel prestige cela lui donnerait ! Et il a besoin, comme tous les dictateurs, de prestige avant tout, de manière à maintenir son autorité, à défaut de satisfactions plus substantielles qu'il ne peut donner à ses compatriotes, après tant de belles promesses.

Il pourrait dire aux allemands : « Vous voyez, je fais des français ce que je veux. Après les avoir envoyé promener avec leur Société des Nations, je les oblige à venir causer avec moi. »

Nous avons déjà une fois facilité la tâche d'Hitler avec le Pacte à quatre, alors qu'il était au banc des nations, nous n'allons pas recommencer à faire son jeu.

Autre son de cloche dans l'Veuil de l'Ouest, sous la signature de M. de Vibraye :

L'existence du régime hitlérien est un fait. Sa solidité est l'hypothèse, et de beaucoup, la plus probable. C'est avec ces constatations, agréables ou non, que doit compter notre politique.

Et, pour conclure :

Si nous aimons vraiment la paix, c'est d'abord avec notre plus immédiat et plus puissant voisin qu'il faut faire la paix. Quinze ans après l'Armistice, il est grand temps.

Ah ! Hitler n'a certes pas notre tendresse. Mais si une conversation directe avec lui devait vraiment nous valoir fût-ce une chance de paix...

Proletariat, voilà une grave question. Réfléchis, veille. Ne cède ni aux emballements, ni aux préjugés.



Louage de Services

Nous publierons, dans une série d'articles, une étude vulgarisée du louage de services ; des divers aspects qu'il revêt, et des incidents et difficultés auxquels il donne généralement lieu.

Le louage de service est un contrat au terme duquel un employé met son activité au service d'un employeur sous des conditions déterminées, et notamment moyennant le paiement d'un salaire considéré comme le prix des services rendus.

On trouve deux sortes de louages de services : Le contrat à durée déterminée, et le contrat à durée indéterminée.

a) Le contrat à durée déterminée prend fin à l'expiration de la période stipulée au contrat.

Il prend encore fin par le décès de l'employé.

Par contre, dans la plupart des cas, il ne prend pas fin par la mort de l'employeur, et se continue avec ses héritiers.

Il ne peut être mis fin au contrat de louage à durée déterminée avant son expiration, à moins que l'une des parties ne remplisse pas ses obligations contractuelles.

Dans ce cas, il y a lieu à résolution du contrat et la partie qui n'a pas rempli ses engagements est condamnée à réparer le préjudice que subit son co contractant.

Si le contrat est résolu à l'encontre de l'employeur, l'employé a droit à des dommages, intérêts égaux à la totalité des salaires qui lui restent à percevoir jusqu'à la fin du contrat.

b) Le contrat à durée indéterminée, est généralement régi par l'usage des lieux où le travail s'effectue.

En principe l'engagement d'un ouvrier ne peut excéder un an, à moins qu'il ne soit contremaître ou chef de chantier et qu'il ait un traitement et des conditions stipulées à un contrat (art. 22 du livre 1er du Code du Travail).

Le louage de service fait sans détermination de durée peut toujours cesser par la volonté d'une des parties contractantes. Mais celle-ci doit toutefois respecter la durée du délai-congé fixée en conformité des usages pratiqués dans la localité et la profession, ou, à défaut d'usage, respecter les délais-congés qui sont fixés par les conventions collectives du travail.

La loi répute d'ailleurs nulle et de nul effet, toute clause d'un contrat individuel, ou d'un règlement détaillé, qui déroge à l'usage local, ou inférieure à celui prévu par les usages locaux, ou par les conventions collectives du travail.

Si l'employeur peut, à toute époque, en respectant le délai de préavis, donner congé, il ne peut toutefois le donner de manière abusive sans qu'il doive à l'employé des dommages intérêts.

Dans la pratique, les employeurs donnent toujours congé verbalement à leurs employés, d'où difficultés pour établir l'abus du congédiement.

On conçoit en effet, qu'il soit presque impossible à l'ouvrier congédié, d'établir par témoins la preuve qu'il a été congédié abusivement.

L'abus du congédiement résidera dans la plupart des cas, dans les motifs mensongers donnés par l'employeur.

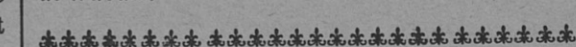
Il appartient à l'ouvrier congédié de demander par carte-lettre recommandée au patron pour quels motifs il le renvoie.

Il risque dans ce cas, avec la réponse qui lui sera faite, d'obtenir sinon la preuve du véritable motif du congédiement, du moins un commencement de preuve qu'il pourrait compléter en faisant entendre des témoins.

La Cour de Cassation, dans des arrêts récents, fait obligation aux Tribunaux de mentionner dans leurs jugements les motifs du congédiement allégués, sous peine de cassation de leurs décisions (Cassation, Chambre Civile, 27 février 1933).

La preuve du congédiement abusif et des fautes de l'employeur, incombe à l'employé (Cour de Cassation, Chambre Civile 6 Décembre 1932, 28 Décembre 1932).

Nous examinerons dans un prochain article, les délais de préavis-congés, pratiqués en Loire-Inférieure, et l'obligation sous peine de dommages-intérêts par le patron de délivrer à son employé un certificat de travail.

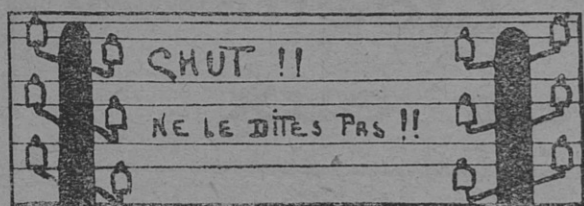


Informations Allemandes

(Bulletin mensuel rédigé à Paris avec la collaboration des groupes révolutionnaires allemands).

Le fascisme italien avait imposé par la force « une collaboration des classes » sous forme de syndicats fascistes d'employés et d'employeurs. Le fascisme allemand va plus loin encore ; il jette aujourd'hui son dernier masque. Ce qu'il vise, ce n'est pas telle ou telle collaboration forcée, c'est l'écrasement pur et simple de la classe ouvrière, sa subordination absolue aux grands magnats du capitalisme.

Aujourd'hui, le fascisme allemand annonce en effet officiellement : « Suivant la volonté du gouvernement, la dissolution des organisations ouvrières sera devenue un fait dans quelques mois !



Les milieux qui s'attaquent aux prérogatives du travail lancent souvent cette phrase : « Le train de vie de la maison Etat doit diminuer ! » En effet, ces milieux ont diminué leur train de vie par des licenciements d'ouvriers, des réductions d'heures de travail et de salaires. Forts de l'exemple que tout récemment l'Etat vient de leur donner, ils vont poursuivre leurs mesures égoïstes et consolider leurs bénéfices.

Toute la Presse, en plein accord, signale la grande victoire de M. Chautemps. N'est-il pas parvenu au but que les grands affairistes de notre époque lui ont assigné ?

Il faut craindre, plus que jamais, que cette victoire consommée ne devienne une défaite. La parole est aux commerçants. Ils nous fixeront sous peu.

M. Caillaux, dans son discours au Sénat lors des débats financiers adjurait le Président du Conseil de faire front contre les coalitions d'intérêts qui s'opposent à l'intérêt général. Quelles coalitions visait-il dans sa phrase imprécise ? Ce n'était pas celles du Comité des Forges, des Banques, de la Grande Industrie ou du Groupement des Contribuables qui les épaulent, mais bien celles des travailleurs asservis.

Ce n'est plus, le son de cloche du 8 mai 1932.

Toute la Presse s'est confondue en éloges envers les Ministres et les Parlementaires qui ont fourni, un gros effort, lors de la discussion des projets financiers. Elle ne s'apitoie pas autant sur le sort des chômeurs qui, par ces temps peu cléments, n'ont pas le moyen d'avoir un peu de feu chez eux.

Il y a des gens qui sont vraiment à plaindre. (Du *Midi Syndicaliste*), M. Margot, directeur général du P. L. M., a été mis à la retraite en 1932 avec une retraite annuelle de 150.000 francs plus une indemnité de fin de carrière de 500.000 francs. M. Javary, directeur général du réseau du Nord prend sa retraite cette année, avec une pension annuelle de 165.000 francs et une indemnité de fin de carrière de 800.000 francs. Je signale ces martyrs de la crise ferroviaire à la Ligue des Contribuables. Gageons, que celle-ci ne criera pas au scandale.

Lu, dans *Candide* chronique, "Les 4 Jendis".

Un téléphone à l'Office Départemental. Aucune demande d'emploi lui répond-t-on ? Mais, il apprend qu'il y a 6310 chômeurs des services domestiques qui sont secourus. Il pose, alors, ces deux interrogations : où il y a pas de chômeurs et qu'avons nous à les secourir ! où il y a des chômeurs et ceux-ci, satisfaits de leur allocation ne jugent point utile de se fatiguer au travail !! (sic).

Encore un, qui trouve la vie de chômeur toute dorée. Si, tous les "Veber" de France goûtaient un peu cette vie, peut-être arrêteraient-ils définitivement leurs incohérents propos.

Une épouvantable catastrophe de chemin de fer à Lagny vient d'endeuiller la France : des morts, des blessés par centaines. Premier geste : deux camarades sont emprisonnés, le mécanicien et le chauffeur. Deuxième geste : on les relâche, l'opinion publique a réagi. Troisième geste : on cherche les vrais responsables !

N'est-ce pas tous ceux qui ont aidé et favorisé ces compressions massives de Personnel chez nos camarades cheminots dont la conséquence, l'insécurité des voyageurs, n'a pu être évitée par le développement de l'outillage mécanique ou une meilleure signalisation automatique.

## AU PILORI

Firme RONDEAUX Frères aux Herbières

Le Journal "L'Ouvrier des Cuir et Peaux" nous apprend, dans son numéro de décembre 1933 que le droit syndical codifié par la loi de 1884 serait refusé par Messieurs Rondeaux frères, aux travailleurs qu'ils emploient. En effet, un syndicat ouvrier était en formation aux Herbières. Les fabricants, lorsqu'ils eurent connaissance de ce fait, appelèrent les militants et les mirent en demeure, sous peine de congédiement immédiat, d'avoir à dissoudre l'organisation naissante. Devant cette menace lourde de conséquences, nos camarades s'inclinèrent.

Les patrons se réserveraient-ils seuls, le droit de se syndiquer ?

"La France est la dernière tranchée de la Liberté (E. Daladier).

Les escrocs du Crédit Municipal de Bayonne en savent quelque chose !



Chez les Cheminots du P. O.

### Section Technique des Agents de Trains

La réunion trimestrielle s'est tenue le samedi 17 Décembre, Café du Cinéma, sous la présidence du camarade Daviaud.

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente qui fut adopté à l'unanimité et de la correspondance, le camarade Palussière, délégué à la Conférence de la S. T. Régionale de Paris, fit un court exposé sur les diverses questions inscrites au Cahier de Revendications. L'auditoire apporta toute sa confiance à l'organisation syndicale pour l'aboutissement de ces revendications. Coué, délégué du personnel, énuméra les résultats obtenus par la délégation aux réunions trimestrielles et mensuelles du Comité Local du Travail. Là encore, trop nombreux sont les camarades qui hésitent à dénoncer les dérogations à la journée de 8 heures.

Sur proposition du Bureau, la somme de 32 francs est versée à la Caisse de Solidarité. Cette somme constitue le reliquat du Vin d'Honneur offert aux camarades Corlay et Heroy mis à la retraite.

Un pressant appel fut fait en faveur du "Réveil Syndicaliste". Des abonnements sont souscrits. Le modèle présenté au cours de la réunion reçut l'approbation de tous les présents, ce qui nous permet d'espérer que demain les abonnements seront plus nombreux.

En conclusion et, au nom de la Section Technique, le camarade Palussière souhaite longue vie au *Réveil Syndicaliste* et invite tous les syndiqués à faire autour d'eux une active propagande pour le journal.

**Dimanche 21 Janvier, à 9 h. 1/2 précises, Salle des Fêtes de la Bourse du Travail, Grand Meeting, en faveur de la Paix et de la semaine de 40 heures, avec le concours de**

Arthur Gally, Secrétaire de la Fédération des Métallurgistes, délégué de la C. G. T. Belge et de

René Belin, Secrétaire-Adjoint de la C. G. T. L'Union Locale et l'Union Départementale font un pressant appel auprès de tous les syndiqués pour qu'ils viennent en nombre à ce meeting.

La Chambre Syndicale des Ouvriers Menuisiers en Bâtiment et Maritimes convoque ses adhérents à la réunion trimestrielle qui aura lieu le Vendredi 26 Janvier, à 18 h. 30, à la Bourse du Travail, et invite les camarades en retard à se mettre à jour de leurs cotisations.

### Chez les Municipaux de Saint-Nazaire

Le 23 Décembre, le Syndicat des Municipaux de Saint-Nazaire offrait un vin d'honneur à notre camarade Moinard, Secrétaire-Adjoint du Syndicat Départemental des Services Publics, en l'honneur de sa nomination aux fonctions de Secrétaire Général de la Ville.

BOISSEAU, Secrétaire du Syndicat ; BOSSIS, Secrétaire Départemental et représentant *Le Réveil Syndicaliste* ; BOMAL, Secrétaire Fédéral, apportèrent, au nom des organisations qu'ils représentent, leurs félicitations et surent dire, en quelques mots, l'estime qu'ils ont pour le militant qui a su s'élever au sommet de l'échelle par son seul travail. Ils tinrent à associer Madame Moinard, qui est aussi notre camarade à cette manifestation d'amitié, et une magnifique gerbe de œillets lui fut offerte par le Syndicat de Saint Nazaire.

MOINARD répondit à tous, en les assurant de son dévouement, leur demandant une étroite collaboration dans les difficiles problèmes d'administration communale ; leur affirmant qu'ils trouveraient en lui un chef, mais aussi un camarade qui, connaissant leurs besoins, saurait examiner avec équité leurs revendications.

Le citoyen BLANCHON, Député-Maire de Saint-Nazaire, rappela les services que Monsieur Savy, ancien Secrétaire Général a rendus à l'Administration Municipale. Il se montra heureux des rapports cordiaux que Moinard entretenait avec le personnel municipal, et leva son verre à la prospérité de la ville et à sa bonne administration.

Puis ce fut le tour des chanteurs et chanteuses qui charmèrent les nombreux camarades qui se pressaient dans les Salons du "REX".

### Dans les Services Publics

Le Syndicat Départemental des Services Publics de la Loire-Inférieure a organisé dans la dernière semaine de décembre, une tournée de propagande dans le département, avec le concours de Bomal, Secrétaire de la Fédération des Services Publics.

28 Décembre. — SAINT-NAZAIRE. — Bossis, secrétaire, empêché, a été remplacé par Boisseau, qui fit un exposé de l'activité du Bureau départemental au cours de l'année 1933. Bomal, retraça l'action menée par la Fédération pour faire aboutir nos revendications ; il rendit compte de l'action menée par le Cartel Central des Services Publics pour la défense de nos traitements.

Le même jour, une réunion pour nos camarades de Montoir-Trignac avait lieu, et une section syndicale fut créée avec comme secrétaire, notre camarade Larue, Secrétaire de Mairie, à Montoir.

29 Décembre. — NANTES. — Environ 500 camarades ont répondu à la convocation qui leur a été adressée. Belle réunion, d'une tenue impeccable, comme il serait désirable de toujours en voir.

Thomaré, secrétaire du syndicat, fit un exposé sur la situation locale, faisant ressortir qu'il fallait que les employés communaux se tiennent prêts à l'action pour répondre à une diminution des salaires et traitements envisagés par l'Administration Municipale.

Bossis, secrétaire départemental, brossa un tableau de l'activité dans le département. Il parla des Commissions Paritaires et réclama la constitution d'une Commission Paritaire locale ; critiqua la Municipalité Nantaise qui s'est toujours refusée à leur donner satisfaction. Il demanda aux secrétaires de syndicats de constituer une documentation administrative afin de pouvoir discuter avec efficacité et, à tous les camarades de montrer un peu plus d'allant, de soutenir par leur présence aux réunions leurs militants qui se dépensent sans compter.

Bomal apporte alors le salut fraternel de la Fédération. Il est heureux de constater le bon fonctionnement des organisations de communaux dans le département ; puis dans un bel exposé, il traita de la stabilité de l'emploi, des situations acquises : titularisation, commissions paritaires, traitements, allocations familiales, retraites, régies municipales, action du cartel.

Il rendit compte des efforts faits par la Fédération, en vue d'amener à nous les organisations autonomes des octrois et sapeurs pompiers professionnels. Il signale que déjà de beaux résultats ont été acquis.

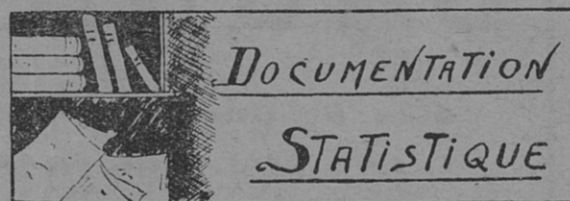
A l'issue de cette réunion, un ordre du jour protestant contre toutes diminutions de traitements a été adopté à l'unanimité.

31 Décembre. — COUVERON. — Bossis et Bomal y parlèrent des résultats obtenus dans le département et des revendications, tant sur le plan départemental, que sur le terrain fédéral.

Puis la section syndicale fut constituée avec comme secrétaire, notre camarade Archereau, Maire de Mairie, à Indre.

La réunion prévue pour Châteaubriant n'a pas eu lieu et a été reportée à une date ultérieure ; d'ailleurs, la section était déjà formée, notre camarade Vanloo, secrétaire de Mairie, à Châteaubriant, en est l'actif secrétaire.

En somme, bonne semaine de propagande ; nous sommes certains que ces sections syndicales formées dans les petites communes du département créeront l'ambiance et l'émulation nécessaire au recrutement de nos forces syndicales.



## La Presse

EXTRAIT DU JOURNAL

"Le Journaliste" d'Avril 1933 (N° 90)  
(Organe du Syndicat National des Journalistes)

### CE QUE L'ETAT FAIT GAGNER AUX ENTREPRISES DE JOURNAUX

Nous publions aujourd'hui un document d'une valeur exceptionnelle, et qui a le mérite d'être entièrement inédit, aucun journal de France n'ayant encore eu la curiosité d'en rechercher les données ni de l'offrir à ses lecteurs.

Il est cependant assez instructif.

C'est le tableau des privilèges et avantages successifs que l'Etat a concédés à l'industrie des journaux.

On en parle souvent ; mais jamais encore on n'avait pensé à évaluer le coût de ces privilèges et à en faire l'addition.

Certes, nous sommes loin de trouver mauvais que l'Etat français prête un large concours à la diffusion de la parole imprimée ; mais nous ne pouvons oublier que les parlementaires les plus autorisés, MM. Paul Strauss, Emile Borel, Pierre Deyris, Louis Marin, ont déclaré à la tribune qu'il n'était pas admissible que de tels sacrifices de la nation profitassent aux seules administrations de journaux, et que seuls en fussent frustrés les rédacteurs qui à ces journaux donnent la vie. Nous entendons encore M. Justin Godart déclarer à la Chambre :

« L'Etat, en édictant les mesures douanières, a le droit et le devoir d'envisager les conditions faites au travail dans l'industrie protégée et de faire du respect des lois sociales une condition des avantages qu'il concède ».

On va avoir une idée des sacrifices consentis par la Nation au bénéfice des journaux. Il est possible que ce tableau ne soit pas tout à fait complet, mais il est exact, car nous le devons aux recherches précises d'un homme qui, par ses fonctions, est à même d'être très exactement renseigné.

1° Exemption de la patente, pas moins de 10 à 15 millions ;

2° Réduction des droits de douane (de 65 fr. à 20 fr. les cent kilos) sur l'importation du papier destiné à l'impression des journaux et publications périodiques (moyenne des années 1930, 1931, 1932) : 60 millions ;

3° Réduction à 4. p. 100 (au lieu de 6. p. 100) ad valorem de la taxe à l'importation sur le papier (pour journaux et publications) environ : 1 million.

4° Exonération de la surtaxe de change pour tous les contrats conclus antérieurement au 14 novembre 1931. Ceci est appelé à ne plus jouer pour 1934) environ : 4 millions.

5° Prime de 15 fr. par 100 kilos à la fabrication française du papier destiné aux journaux (chapitre 19 du budget du commerce) : 34 millions.

Cette prime est payée aux fabricants de papier pour leur permettre d'abaisser leurs prix en conséquence. Elle est donc en fait ristournée aux journaux ;

6° Chiffre d'affaires : les journaux dont le prix de vente au numéro est inférieur à 0 fr. 50 ne payent le chiffre d'affaires que sur leur publicité ;

Ceux dont le prix de vente est de 0 fr. 50 payent à la fois sur la publicité et sur le prix de vente du journal. En tout cas, le taux de la taxe est de 1,30 p. 100 au lieu de 2. p. 100 ;

Il est très difficile d'évaluer exactement l'avantage qui en résulte. On ne le saurait avec précision que par une enquête complète, mais on pense que cet avantage représente environ : 120 millions.

7° Comme l'indiquait à la Chambre M. Louis Marin dans un discours, les abattements télégraphiques et postaux consenties aux journaux peuvent être évalués, en rapport avec les taxes usuelles, selon les calculs faits par le Syndicat National des Agents des P. T. T., à un chiffre de 500 à 600 millions.

Ainsi donc, en additionnant ces différents chapitres, on arrive à un total de 800 à 850 millions.

Mais le dernier chiffre appelle quelques précisions supplémentaires, qui montreront jusqu'où l'Etat est allé en faveur de l'industrie de la presse.

Avant la guerre, la taxe postale de transport était, pour les journaux, de 2 centimes-or par 50 grammes. Elle est aujourd'hui de 2 centimes-papier.

Cela veut dire que les journaux payent aujourd'hui le télégraphe et la poste environ six fois moins cher qu'avant la guerre.

« Et nous ne parlons pas des fonds secrets pour "l'arrosage". On juge ainsi de la puissance de la grande presse qui "fait l'opinion" et tout à la fois, "les poches des contribuables" ».

Un jour à la Chambre, un parlementaire bien intentionné, mais mal avisé, réussit à faire voter en première lecture un projet tendant à supprimer quelques-uns des privilèges de la grande presse.

Hélas ! le lendemain, alertés par les administrateurs des grands journaux, la Chambre fit un enterrement de 1<sup>re</sup> classe à ce beau projet qui, depuis lors, n'a jamais revu le jour ».



Dans le but d'aider nos lectrices, nous nous proposons de leur donner régulièrement à cette place, des conseils de coupe et de couture.

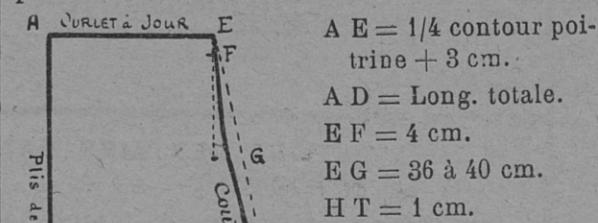
Voici le programme que nous croyons devoir suivre :

Chemise de jour	Robes
Pantalon	Blouses
Combinaison avec plis	Chemisiers
Combinaison en forme	Manteaux
	Layette

### Quelques conseils sur la coupe d'une chemise de jour empire

Prendre 2 fois votre hauteur, séparer votre métrage en 2 parties égales — dos — devant.

Prenez un des morceaux, pliez sens de la lisière, porter les mesures suivantes :



Réunis par une légère courbe G H, D I. Pour faire l'ourlet à jour en bas de la chemise, supprimer la courbe I H — couper droit dans la ligne D H.

Couper le second morceau exactement comme le premier.

Camarades, nos Annonceurs nous aident  
Adressez-vous de préférence chez eux

# LA CHATELAINNE

**VEND** à prix égal, la meilleure qualité  
à qualité égale, aux meilleurs prix

18 et 20, Rue Crébillon  
11, Rue Scribe - NANTES

## La Décoration Moderne

— Papiers Peints —

**LÉON JAMINAIS**

1, Rue des Halles (près la Place du Change)  
PEINTURE - VITRERIE Remise 5 %

## Orthopédie - Bandages - Ceintures

Fabrication et Réparation de tous les appareils  
Location de lits mécaniques, béquilles, gouttières, etc.

**L. ROCHET, RUE DE VERDUN - NANTES**

## A L'EGLANTINE

**Couronnes Mortuaires  
FLEURS D'APPARTEMENTS**

1, Rue du Moulin

**NANTES**

Téléphone 145.44 Remise aux Sociétés

Vous recevrez des cadeaux  
qui ne coûteront rien en  
collectionnant les **TIMBRES  
PRIMLUX.**

## Le Timbre Primlux

22, Rue du Calvaire

- à NANTES -

Ne donne que des Primes de Choix

## DÉSIREZ-VOUS

un BON

**PHONO**

OU UN

BON POSTE DE

**T.S.F.**

Venez

Chez

## DUIGOU

22, RUE DES HALLES

PHONOS GARANTIS, depuis **250'**

POSTES T. S. F. . . . **995**

GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT

Mieux et Meilleur Marché... c'est

## AUX 3 SPÉCIALITÉS

8, Rue de la Paix - 1 et 3, Rue du Bouffay

Téléphone 113.37 NANTES Remise 5 %

que doivent s'acheter

**Linoléums - Tapis**

**- Toiles Cirées -**

## E. CHEVALIER

OPTICIEN-SPECIALISTE

2, Rue de l'Echelle **NANTES**

(Bas des Marchés du Bon-Pasteur)

REMISE 10 % AUX SYNDIQUÉS

Souscrivez au

**DICTIONNAIRE LAROUSSE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE**

(Les six volumes sont parus)

et toutes Grandes Publications

à la **Librairie Alfred BRELET**

33, Rue de Verdun - NANTES - Tél 147-97

Grandes facilités de paiement

## POUR VOS CHAPEAUX ET CASQUETTES

Adressez-vous **Chapellerie MERCIER**

Successesseur **CHESNEAU**

8, Place du Pilori - NANTES

Remise 10 % aux syndiqués

## PECHEURS !

Voulez-vous de bons conseils pour la saison  
Venez consulter nos prix, voyez nos qualités

**Ludovic GADIOU** Rue Grande-Biesse, 10

(près du Pont de la Madeleine - NANTES)

**MODERN'PECHE**

## CHEVASSU

8, 10, Rue d'Orléans - NANTES

Autres Maisons à **LORIENT, BREST,**

**TOURS, BLOIS**

Gros achats - Bénéfices modérés - Bas prix

Réveils - Montres - Garnitures Cheminée  
Couverts

ARTICLES GARANTIS

## Laxative - Dépurative - Rafratchissante

La **TISANE de SANTÉ CANDES**

convient parfaitement à tous les tempéraments et ne coûte que 3 fr. 50 la boîte

Dépôt : **GRANDE PHARMACIE de PARIS**

17, Rue d'Orléans et Place Royale - NANTES

## Hôtel de l'Univers

PLACE DU COMMERCE RUE LAPÉROUSE, 11

**NANTES**

**P. LEBÉE** Tout Confort  
Garage à proximité Téléphone 132.60

## MEUBLES "BOEFFARD"

2, 3 et 8, Rue Mercœur et  
4, Rue du Pont-de-l'Arche

Le plus chic, le plus solide, le moins cher  
LIVRAISON A DOMICILE  
Téléphone : 128.37

## IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

### Imprimerie Ouvrière

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS

## Robes et Manteaux

— Pour Dames, Fillettes et Garçonnettes —

**M<sup>ME</sup> E. DRÉAN**

8, Quai Fosse (4<sup>e</sup> étage) - NANTES

## Syndiqués

**LISEZ,**

**DIFFUSEZ**

## LE PEUPLE

— Quotidien —

du Syndicalisme

## LES GRANDS MAGASINS

# BRUNNER FRÈRES

4 et 6, Rue de Feltre

1, 1 bis et 3, Rue de la Boucherie **Nantes**

## VENDENT

## LE MEILLEUR MARCHÉ DE NANTES

et donnent les Timbres Primlux

## Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12 - NANTES

Électricité - Fournitures

Prix avantageux aux ouvriers électriciens

R. C. Nantes 5.775

## L'Œuvre Dentaire Sociale de l'Institut Dentaire National

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, avec l'assurance du remboursement basé sur le tarif de responsabilité des Caisses, permet l'accès de la Dentisterie, moyennant une contribution personnelle insignifiante. De plus, le contrôle rigoureux de son comité technique de surveillance et le choix du personnel, praticien possédant le diplôme d'Etat qui y opère, L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL assure aux intéressés la sécurité et la qualité dans les soins et travaux pratiqués par ses services.

Le Comité de gestion a en outre créé une Caisse appelée "Caisse des Exclus" pour compenser l'inégalité incompréhensible des plus de soixante ans injustement écartés des avantages de la Loi. Cette Caisse a pour effet de les faire bénéficier gratuitement des soins et travaux dentaires.

Le contrôle des "Exclus" compris dans ces conditions, s'effectue par l'intermédiaire de deux services conçus à cet effet :

L'un, à la Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup.

L'autre, à La Mutualité (conciergerie) rue Désiré-Colombe.

Les prix officiellement pratiqués à l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, sont les suivants :

SOINS		DENTIERS	
Extraction, la première . . . . .	8 francs	Plaque de base . . . . .	16 65
— les autres . . . . .	4 —	La dent . . . . .	16 65
Plombage . . . . .	12 —	Le crochet . . . . .	10 »
Traitement racine . . . . .	12 —		

### L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

Spécialement fondé pour les Assurés sociaux.

23, Place de la Bourse (angle rue de la Fosse), à NANTES.

Le Gérant : A. PÉNEAU  
IMP. OUVRIÈRE, R. PITRE-CHEVALIER, NANTES